

APPEL A PROJET POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'EXPOSITION TEMPORAIRE DE LA GARE DES RAMIERES

Contexte

La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, ci-après dénommée la CCVD, souhaite mettre en place une programmation culturelle pour la saison 2022 dans la salle d'exposition temporaire de son équipement la Gare des Ramières, située au cœur de la réserve naturelle nationale des Ramières du Val de Drôme et dont elle est gestionnaire depuis 1999.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « protection et mise en valeur de l'environnement », la CCVD a défini les actions d'animation et de sensibilisation à la protection de la faune et la flore ainsi que celle de la gestion de l'équipement « Gare des Ramières ».

Cette programmation doit donc impérativement être en lien avec la protection et la mise en valeur de l'environnement, à l'échelle du territoire de la CCVD et plus largement de la Biovallée.

Pour ce faire, la CCVD propose de mettre à disposition des acteurs de la Biovallée cette salle d'exposition et effectue donc un appel à candidature.

Caractéristiques techniques de la salle

Les principales caractéristiques techniques de cette salle sont les suivantes :

- Surface d'environ 27m² (6.2m X 4.3m)
- Hauteur de plafond : 2.4m
- 3 fenêtres : 3 X 1.56m
- 3 portes : 1.46m, 1.01m, 0.9m
- 2 couloirs ouverts : 0.9m, 1m
- Panneautage mural équipé de 11.5m (4 X 1m + 4m + 1.9m + 1.6m)
- Ecran de 2.5m de largeur
- Prises électrique (3 au sol + 1 dédiée à un projecteur au plafond + 1 murale avec HDMI)
- Eclairage (5 plafonniers représentant 22 projecteurs orientables)
- Sol en moquette bleue
- Possibilité d'utiliser un système de diffusion de son

Périodes de mise à disposition de la salle

- du 25 mai au 30 juin 2022
- du 1^{er} au 31 juillet 2022
- du 1^{er} au 31 août 2022
- du 1^{er} septembre au 7 novembre 2022

Rôle et engagement de chaque partie

La CCVD communiquera les dates de vernissage et de durées des expositions sur son site internet, sur les réseaux sociaux et sur tout document qu'elle jugera utile.

La CCVD pourra organiser un vernissage des expositions en invitant les habitants du territoire, les élus. Dans un tel cas, les frais inhérents au vernissage seront à la charge de la CCVD.

La candidate ou le candidat exposera son travail sur la Biovallée en lien avec la protection et la mise en valeur de l'environnement, sans faire preuve de prosélytisme.

La candidate ou le candidat respectera le règlement intérieur de la Gare des Ramières.

La candidate ou le candidat montera et démontera son exposition de manière autonome selon le calendrier fixé par la CCVD.

Modalités de candidature

La candidate ou le candidat envoie sous format électronique ou papier le contenu de son exposition et tout autre document jugé utile (book, références, articles de presse, etc.).

La candidate ou le candidat propose les dates de disponibilité de son exposition au regard des propositions ci-dessus.

La date limite de réception des candidatures est fixée **au 1^{er} avril 2022 à 17h.**

Les candidatures doivent être adressées à la Communauté de Communes du Val de Drôme à l'attention de Marie-Odile Canteneur, Directrice du Pôle Communes et Territoires, 96 ronde des alisiers, CS 331, 26400 Eurre ou par mail à cterrail@val-de-drome.com

Pour tout renseignement : plloret@val-de-drome.com

Sélection des candidat-e-s

Les candidatures seront examinées le 8 avril 2022.

Les critères pour la sélection sont les suivants :

- Compréhension de la commande (lien au territoire Biovallée, lien à la thématique, qualité du propos)
- Qualité technique de l'exposition
- Référence du candidat